

**COPIE**

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 26 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

Sous cette rubrique, ont été adoptés les décrets portant :

- promotion d'officiers supérieurs de la Police républicaine au titre de l'année 2025 ;
- nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces armées béninoises au titre de l'année 2025 ; puis celui
- modifiant et complétant les dispositions du décret n° 2023-373 du 19 juillet 2023 fixant les modalités de reversement des enseignants contractuels de l'État admis à l'évaluation-diagnostic, dans les différents cadres d'emplois des fonctionnaires de l'État.

### **II- Communications.**

#### **II-1. Contractualisation pour la mission de maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement d'un Resort urbain et balnéaire à Grand-Popo.**

Il s'agit d'un complexe hôtelier qui sera construit dans l'emprise de l'ancienne Auberge de Grand-Popo, comprenant un hôtel en R+3 de 65 à 70 chambres standard, 10 suites junior, 2 suites présidentielles, 4 à 6 villas F3 et F4 pour particuliers, plusieurs restaurants, 2 piscines et un espace pour enfants.

Il entre dans le cadre global de la réalisation de projets de construction d'hôtels de haut standing en cours de développement, en vue du renforcement de l'offre de réceptifs hôteliers aux normes et convenances recommandées sur le plan international.

C'est à cet effet que le présent marché a été autorisé, la durée prévisionnelle de la mission étant de 24 mois, dont 6 pour la phase « Études » et 18 pour celle des « Travaux ».

## **II-2. Mission de maîtrise d'œuvre complète du projet de construction du Tribunal de première instance de Malanville.**

Les travaux qui seront exécutés permettront de loger ce tribunal dans des locaux répondant aux exigences fonctionnelles d'une juridiction moderne ; aussi bien en termes d'espace et de configuration, de sécurité, de déferrement que de conservation des scellés et des archives.

Pour leur mise en œuvre effective, la présente contractualisation est approuvée avec un cabinet expérimenté, à charge pour les ministres concernés de veiller à la qualité des prestations attendues.

## **III- Rencontres et manifestations internationales.**

Il a été autorisé :

- l'organisation à Cotonou de la réunion annuelle et de l'Assemblée générale du Programme de politiques de Transport en Afrique, du 24 au 27 mars 2025 ; ainsi que la participation du Bénin
- à la neuvième réunion des Etats parties à la Convention MEDICRIME du 31 mars au 4 avril 2025 à Strasbourg, en France ; puis celle
- des équipes nationales aux compétitions sportives internationales majeures au titre de l'année 2025.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2025,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.